

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres en
exercice : .26

Séance du 04 avril 2019

Présents : 21
Représentés : 02
Absents : 03
Votants : 23

Présents : A BOUILLAULT, J PERRIER, C DESLANDES, S DESGUE, R PINSON, MM CHEMIN, T ARMAND, M BAUGE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER, R S GASSION, GAUCHER, S GAUTIER, C GONTIER, F HESLOUIS, M LAIR, MJ LEBASCLE, F LECHAPLAIN, S LEFRANCOIS, A LEROY, Y LOYAUD

Représentés : JL HERBERT a donné procuration à F LECHAPLAIN, A CHAREYRE a donné procuration à A BOUILLAULT

Absents : JL DUDOIGT, S DESLANDES et T LAURENCEAU

Secrétaire de séance : F HESLOUIS

Date de Convocation :
28/03/2019

I. VOTE DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les taux des 3 taxes soient les suivants :

- Taxe d'habitation, un taux de 9.37%
- Taxe foncière bâti, un taux de 21.48%
- Taxe foncière non bâti, un taux de 28.82%

Les taux sont acceptés à l'unanimité

II Vote des Budgets 2019

Monsieur QUINIOU a présenté tous les budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le budget primitif 2019 de la Commune :
Fonctionnement Dépenses et Recettes : 2541962.67€
Investissement Dépenses et Recettes : 2946211.62€
- D'accepter le budget primitif 2019 du Lotissement La Source
Fonctionnement Dépenses et Recettes : 504493.00€
Investissement Dépenses et Recettes : 494488.00€

Tels qu'ils ont été présentés, et travaillés en commission finances, le budget de la commune a été accepté à la majorité (Mme Lebasacle a voté contre et Mme Gontier s'est abstenue) et le Budget du Lotissement La Touche a été accepté à l'unanimité

L'affectation du résultat de la commune est de 502972.95€ afin de couvrir le besoin de financement de l'investissement

Suite au transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération, les résultats du service doivent être reverser à cette dernière ainsi que les restes à recouvrer.

Résultat de fonctionnement : 69152.70€

Restes à recouvrer : 8595.26€

Résultat d'investissement : 63594.04€

Soit un résultat de fonctionnement à transférer de 60557.44€ et un résultat d'investissement de 63594.04€.

Le conseil municipal validera ce transfert à une prochaine réunion

III Lotissement de la Source : délibération de transfert des terrains à la Commune

Etant donné que le conseil municipal a validé la construction d'un atelier communal sur les parcelles 1 et 2 et la construction de 4 maisons sur les parcelles 3 et 4 du lotissement la source, il convient de transférer les terrains du budget annexe du Lotissement vers le budget de la Commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce transfert de propriété pour un montant de 25689.00€ TTC

IV Délibération précisant la durée d'amortissement de la Commune

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens de la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions d'amortissements pour le budget communal comme suit :

| Article | Désignation | Durée d'amortissement |
|---------|-----------------------------|-----------------------|
| 2031 | Frais d'étude | 3 ans |
| 2033 | Frais insertion | 3 ans |
| 2041582 | Groupement de collectivités | 15 ans |
| | | |

IV attribution du marché : Salle des fêtes de Fontenay et aménagement du bourg de Fontenay

- Salle des fêtes de Fontenay

Le Lot 1 « Démolition Maçonnerie » est déclaré infructueux. Aucun candidat n'a répondu.

Le Lot 2 est attribué à l'entreprise SAS BAUGE pour un montant de 24919.69€ HT

Le Lot 3 est attribué à l'entreprise SARL LEHERICEY pour un montant de 5124.42€ HT

Le Lot 4 est attribué à l'entreprise SARL LEHERICEY pour un montant de 7602.39€ HT

Le Lot 5 est attribué à l'entreprise SARL LENOBLE pour un montant de 4851.80€ HT

Le Lot 6 est attribué à l'entreprise EAP GAULIER pour un montant de 7670.70€ HT

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces attributions

Suite à la réception d'un devis concernant le Lot 1, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise SAS NOURY et Fils pour un montant de 11184.00€ HT

- Aménagement du bourg de Fontenay

Le conseil municipal valide l'attribution du marché à l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 109860.80€ HT

VI Aménagement du Bourg de Fontenay : prestation de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis concernant la prestation d'ingénierie de ATDSM pour un montant de 7616.16€ HT

IV Questions diverses

- Prochain CM le 26 avril 2019
- Commission voirie : le 9 mai à 11h00
- Commission fleurissement : le 29 avril à 18h45 à Fontenay

Fait à Romagny Fontenay
Le 5 novembre 2019
Le Maire
A BOUILLAULT